



COMMISSION LOCALE D'INFORMATION

Réunion de la CLI du CNPE
de Saint-Alban – Saint Maurice l'Exil
du 22 juin 2017

Compte rendu

Compte rendu – Réunion de la CLI du CNPE de Saint-Alban – Saint Maurice l'Exil
du 22 juin 2017

PRESENTS

Nom	Prénom	Titre/Fonction	Adresse courriel
M. Bacquenois	Xavier	EDF/Chargé de mission Sûreté	Xavier.bacquenois@edf.fr
Mme Bernard	Nicole	Mairie de Auberives-sur-Varèze	
Mme Bernon	Sandra	EDF – Chef de mission Communication	sandra.bernon@edf.fr
M. Billet	Jérôme	Chef de mission « Produire »	Jerome.billet@edf.fr
M. Bonnel	Claude	1 ^{er} Adjoint au Maire de Les-Haies	adjoint.leshaies@numericable.fr
M. Buisson	André	Représentant de l'association Vivre ici	vivreici@wanadoo.fr
M. Causse	Jean-René	Conseiller de l'ordre des médecins de l'Isère	isere@38.medecin.fr jean-rene.causse@wanadoo.fr
Mme Celard	Elisabeth	Présidente de la CLI de Saint-Alban Conseillère départementale du canton Vienne	Elisabeth.celard@isere.fr
M. Chambon	Denis	Maire de Saint-Alban-du-Rhône	denischambon@wanadoo.frb
M. Charmasson	Christophe	Sous-préfecture de Vienne	
M. Charvet	Francis	Président de la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais	francis.charvet@ccpaysroussillonnais.fr
M. Chatagnon	Philippe	Bessey	
Mme Corompt	Thérèse	Maire de Condrieu	
M. Catelon	Bernard	Adjoint à la sécurité et à la voirie à la mairie	

		de Condrieu	
M. Descamps	Xavier	EDF – Mission SRE	xavier.descamps@edf.fr
M. Dejerome	Alain	Adjoint à la mairie de Saint Clair du Rhône	contact@marne-stclairdurhone.com
Mme Delhomme	Marielle	Représentante du Maire d'Assieu	marielle.delhomme@orange.fr
Mme Di Bin	Roberte	Maire de Sablons	Sablons.mairie@wanadoo.fr
M. Dubuis	Jean	Collège des experts de la CLI	amjdubuis@free.fr
M. Freycenon	Michel	Adjoint au Maire de Maclas	michel.freycenon@orange.fr
M. Gabelle	Claude	SFEN Alpes	sfen.cgabelle@orange.fr
M. Genty	Philippe	Maire de Saint-Maurice-l'Exil	philippe.genty@ville-saint-maurice-exil.fr
M. Gerin	Pascal	Maire de Tupin et Semons	mairie@tupinsetsemons.fr
M. Girardin	Jean-Claude	Président de l'association « Sauvons notre futur »	Sauvons-notre-futur@orange.fr
Mme Gouache	Florence	Sous-préfet de Vienne	secr-sp.vienne@isere.gouv.fr
M. Guerry	Jean-Louis	Maire de Chanas	contact@mairie-chanas.fr
M. Guiraud	Didier	Sous-préfecture de Vienne	
M. Hayart	Dominique	Adjoint à la mairie de Clonas s/ Varèse	Dominique.hayart@wanadoo.fr
M. Henriot	Patrick	Conseiller municipal Saint-Pierre-de-Boeuf	henriotp@wanadoo.fr MAIRIESTPIERREDEBOEUF@wanadoo.fr
Colonel Iltis	Laurent	Commandant de la compagnie de Vienne	Laurent-iltis@gendarmerie.interieur.gouv.fr
M. Ivanès	Francis	Adjoint à la mairie de Vernioz	mairie.vernioz@wanadoo.fr
M. Laffin	Rémi	Chargé de mission MARN	Remi.laffin@interieur.gouv.fr
M. Laporte	Guillaume	Responsable de la Politique Industrielle/EDF	guillaume.laporte@EDF.fr

Mme Lautissier	Ludivine	Chef de bureau défense SIDPC Préfecture de l'Isère	Ludivine.lautissier@interieur.gouv.fr
Mme Mariani	Françoise	Adjointe à la mairie de Vérin	francoisemariani@yahoo.fr
M. Massabo	Daniel	Conseiller municipal à la mairie de Reventin-Vaugris	Daniel.massabo@bbox.fr
Mme Menguy	Justine	Maire de Salaise-sur-Sanne	Menguy.justine@mairie-salaise-sur-sanne.fr
M. Metral	Patrick	Maire de Chavanay	Mairie.chavanay@wanadoo.fr
M. Nietto	Francis	Directeur du CNPE de Saint-Alban	francis.nietto@EDF.fr
M. Perrotin	Gérard	Adjoint à la mairie de Salaise-sur-Sanne	secretariat@mairie-salaise-sur-sanne.fr
Mme Poulenard	Sylviane	Vice-Présidente de la CRIIRAD	Sylviane.poulenard@criirad.org
M. Rault	Serge	Maire de St Pierre de Bœuf	
M. Rey	Jean-Marc	Adjoint à la mairie de Vernioz	mairie.vernioz@wanadoo.fr
Mme Rostaing	Valérie	AAPPMA (Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique) du Péage de Roussillon	c.rostaing38@orange.fr
M. Teyssier	Jean-Marc	Mairie de Agnin	jmteyssier@orange.fr
M. Satre	Luc	Maire de Ville-sous-Anjou	
M. Segui	Jean-Michel	Maire de Assieu	Assieu.mairie@wanadoo.fr
M. Veyret	Olivier	Adjoint au chef de division de l'ASN Lyon	olivier.veyret@asn.fr
M. Viallatte	Régis	Maire de Clonas-sur-Varèze	communedeconas@wanadoo.fr
Mme Vidor	Blandine	Maire de Reventin-Vaugris	
M. Vigne	Jean-Pierre	Représentant de l'association « Vivre ici »	Jp.vigne@sfr.fr

M. Valverde

Pierre

Adjoint au Maire de Saint-Prim

pierre.valverde@saint-prim.fr

Ordre du jour

1. Introduction à la séance
2. Validation du CR de la CLI du 6 février 2017
3. Présentation du projet de modification du règlement intérieur
4. Point sur les candidatures des représentants des différents collèges au sein du bureau de la CLI
5. Point sur le budget de la CLI
6. Point d'information sur les réseaux
7. Point sur la campagne de distribution d'iode
8. Point sur la visite décennale - point de vue de l'ASN
9. Point sur la visite décennale - point de vue de l'exploitant
10. Questions diverses
11. Information de la part de la centrale
12. Communication concernant la visite de la centrale du 3 mai 2017
13. Calendrier prévisionnel pour l'année 2017

Relevé de discussions

1. Introduction à la Séance

M. NIETTO, directeur de la centrale de Saint-Alban-Saint-Maurice-l'Exil accueille les membres de la CLI.

Mme la Présidente de la CLI, Mme Elizabeth CELARD, ouvre la séance et remercie Mme Le Sous-Préfet de sa présence. Mme CELARD remercie également M. Rémi LAFFIN, de la mission d'appui aux risques nucléaires au sein du ministère de l'intérieur d'être présent à cette réunion.

Mme Elizabeth CELARD rappelle l'ordre du jour et passe la parole à M. Rémi LAFFIN.

Intervention de M. Rémi LAFFIN : J'étais présent à la première réunion concernant l'exercice nucléaire qui aura lieu les 27 et 28 novembre prochain. Je travaille à la mission d'appui aux risques nucléaires au sein du Ministère de l'Intérieur, à la DGSCGC (Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion de Crise), qui a pour vocation de travailler sur la protection des populations et notamment dans le cadre de la gestion nucléaire. Notre service travaille sur les évolutions réglementaires et autres évolutions dans le secteur du nucléaire, et notamment sur la prise en compte du retour d'expérience de Fukushima et sur le plan ORSEC iode. Je participe au comité de pilotage du plan ORSEC iode 0 à 10 km et demain, je prendrai probablement la présidence du comité de pilotage du plan ORSEC iode 10 à 20 km. L'ASN laissera probablement au Ministère de l'Intérieur la possibilité de piloter ce point-là.

2. Validation du compte rendu de la CLI du 6 février 2017

Mme la Présidente de la CLI, Mme Elizabeth CELARD demande s'il y a des remarques concernant le compte-rendu de la CLI du 6 février 2017. En l'absence de remarques, le compte-rendu de la CLI du 6 février 2017 est validé. Mme CELARD passe la parole à M. Alain PERROUD.

3. Présentation du projet de modification du règlement intérieur

Intervention de M. Alain PERROUD : Bonjour à tous. Pour ceux qui n'étaient pas présents lors de la CLI du 6 février, je me présente à nouveau : je suis le remplaçant de Stéphane BOWIE en tant que co-secrétaire de la Commission Locale d'Information, en binôme avec notre chef de service Ariane PONT.

Nous proposons une actualisation du règlement intérieur. Le projet de règlement intérieur vous a été envoyé par voie électronique. La première modification concerne une simplification du paragraphe concernant les modalités de remboursement des déplacements des membres de la CLI, selon les modalités de remboursement des fonctionnaires. Des petits ajustements en termes sémantiques ont également été faits puisque les CLI ne sont pas des institutions mais plutôt des instances. Une actualisation du règlement par rapport à la loi de transition énergétique pour la croissance verte est proposée, celle-ci imposant aux CLI une réunion publique chaque année. Dans un souci de simplification, nous allons également proposer de réduire le délai de transmission des pièces de consultation de 15 jours à 7 jours, dans la mesure du possible. Le projet prévoit de préciser la composition du bureau en distinguant le collège des élus, et en confirmant que ce sont les maires et/ou leurs représentants du périmètre des 2 km qui participent au bureau. Pour les autres collèges (au nombre de trois), il est proposé un représentant par collège pour siéger au bureau. C'est dans cet esprit que nous avons transmis et que nous mettons à disposition un petit formulaire pour vous porter candidat au bureau de la CLI. Ce formulaire permettra également de conserver une trace de votre candidature.

Intervention de M. Francis CHARVET, Président de la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais : Les présidents des EPCI n'apparaissent pas dans le périmètre tel qu'il a été défini précédemment.

M. Alain PERROUD : Effectivement, c'est un projet que nous présentons. Cela peut être une ouverture et peut être prévu. Je me retourne vers Mme la Présidente pour voir si effectivement cela peut se faire.

Mme Elizabeth CELARD : M. CHARVET, vous nous aviez déjà fait la demande et nous vous avons déjà invité. On peut éventuellement modifier le règlement puisque c'est un projet et nous sommes là pour le voter. Nous pouvons ajouter les présidents d'EPCI. Est-ce qu'il y a d'autres présidents d'EPCI dans la salle qui seraient candidats ? Nous modifierons donc ce point du règlement pour ajouter les présidents des communautés de communes dans un rayon des 2 km.

Question de Mme Sylviane POULENARD, CRIIRAD : Quel est l'historique du périmètre des 2 km ? Ce n'est pas quelque chose que l'on retrouve dans d'autres CLI. Pour les autres collèges, quand on parle d'une durée maximale de 6 ans, est-ce que cela signifie 6 mandats ?

Réponse de M. Alain PERROUD : Nous nous sommes calés sur ce qui existait auparavant. Dans le texte précédent, la durée du mandat pour une CLI était de 6 ans maximum. En l'occurrence, c'est plutôt 5 ans, puisque en fait les membres de la CLI ont été désignés à l'automne dernier. Cela veut dire qu'il y a une concordance entre la durée du mandat des membres du bureau avec la durée du mandat des membres de la CLI.

Pour répondre à la première question, nous avons effectivement constaté que la pratique est d'inviter les maires du périmètre des 2 km. Cependant, rien n'empêche que ce soit élargi à un périmètre plus conséquent. Je ne sais pas s'il y a des maires qui seraient

intéressés. Est-ce qu'il y a des maires qui ont rempli des fiches de candidature et qui seraient intéressés pour intégrer le bureau ?

Intervention de Mme Ariane PONT : Sachant qu'ici ce sont les membres de droit, c'est-à-dire ceux qui sont automatiquement proposés au bureau. Le mandat de 6 ans correspondait à un mandat d'élu local ou de maire.

Question de Mme Sylviane POULENARD, CRIIRAD : Quand a eu lieu l'élection de nos représentants au bureau ? Et à quel moment est prévue la prochaine élection ?

Réponse de M. Alain PERROUD : Je peux répondre simplement à la deuxième partie de la question : l'élection se fera tout de suite puisque l'objet de cette réunion est également la désignation des membres du bureau. Pour répondre à la première question, je n'ai pas trouvé quand ont été désignés officiellement les membres du bureau de la CLI.

Intervention de M. Bernard CATELON, Mairie de CONDRIEU : Bien que nous soyons au-delà des 2 km, nous souhaitons, si cela est possible, entrer au sein du bureau.

Question de l'Assemblée : Est-ce que les membres de la CLI, ne faisant pas partie du bureau, peuvent-être informés des dates et des sujets qui vont être débattus, de façon à pouvoir éventuellement transmettre des informations ou des demandes ? D'autre part, est-il possible que les membres de la CLI, autres que les membres du bureau, puissent avoir les comptes-rendus de ces réunions ?

Réponse de Mme Elizabeth CELARD : Cela n'a jamais été fait jusqu'à présent et le bureau se réunit surtout pour préparer les CLI. Lors de ces réunions, nous demandons aux différents collèges de transmettre les questions qu'ils souhaitent aborder, c'est ce qui est fait jusqu'à présent.

Intervention de Mme Ariane PONT : Il me semble important de vous rappeler qu'il y a des représentants des collèges qui seront élus aujourd'hui. Vous allez donc pouvoir identifier quel est votre « contact » qui siège au bureau pour représenter votre collège. Traditionnellement, nous transmettons ces informations-là aux membres du bureau nommés, ceux-ci se chargent ensuite de les faire passer aux autres membres de la CLI s'ils les jugent intéressantes. L'intérêt du bureau est d'avoir un nombre d'interlocuteurs réduit.

Intervention de M. Jean DUBUIS : Cela fait quelques années que je représente le collège des personnalités qualifiées. Il est bien inscrit dans le projet de règlement « une ou deux personnes par collège » et personnellement, j'aimerais qu'il y ait une autre personne. Je suis qualifié pour le fonctionnement, le préventif..., mais je ne suis pas du tout qualifié pour des mesures précises de radioactivité ou pour l'effet de la radioactivité sur les personnes. Donc je souhaiterais qu'il y ait deux personnes représentant ce collège.

Intervention de M. André BUISSON, Représentant de l'association « Vivre Ici » : Nous souhaiterions également entrer dans le bureau si cela est possible. Il y a déjà une association, mais il serait bon d'être plusieurs. Est-ce que c'est possible ?

Réponse de M. Alain PERROUD : Aujourd'hui nous sommes en train de modifier le règlement intérieur, donc c'est à vous de choisir si vous souhaitez retenir la possibilité d'avoir deux membres par collège au sein du bureau. C'est vous qui êtes l'assemblée délibérante.

Mme Elizabeth CELARD propose de voter ce règlement intérieur. En l'absence

d'opposition, le projet de règlement intérieur est adopté, avec deux modifications :

Pour le bureau, le nombre de membres des collèges autres que celui des élus est porté à 2,
Pour le bureau, la Communauté de Communes du Pays roussillonnais est membre du collège des élus.

4. Point sur les candidatures des représentants des différents collèges au sein du bureau de la CLI

M. Alain PERROUD : Nous allons passer aux élections des membres du bureau, au moins pour les représentants des collèges autres que le collège des élus, à savoir : les représentants des associations de défense de l'environnement, les représentants du personnel, les représentants du monde économique et les experts ou personnalités qualifiées. Un appel à candidature a été lancé un peu avant la présente CLI, les candidats peuvent encore se manifester. Un formulaire est à votre disposition pour garder une trace écrite de vos candidatures.

- Pour le collège des experts, et du monde économique, M. Jean DUBUIS a renouvelé sa candidature. En l'absence d'autre candidature, M. Jean DUBUIS est réélu.
- Pour le collège des représentants du personnel, M. Laurent PESSEMESE est candidat. En l'absence d'autre candidature, il est réélu.
- Pour le collège des associations de protection de l'environnement, M. GIRARDIN renouvèle sa candidature. M. BUISSON présente également sa candidature. M. ROSTAING de l'AAPPMA (Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique) de la commune du Péage-de-Roussillon, présente sa candidature par l'intermédiaire d'une représentante de l'association. Il y a donc trois candidatures pour un ou deux postes. Une suspension de séance sera proposée en vue de permettre aux représentants du collège des associations de protection de l'environnement de désigner leur(s) représentant(s) au sein du bureau.

La CLI doit également désigner ses représentants au sein l'ANCCLI (Association Nationale des Comités et des Commissions Locales d'Information), dont l'assemblée est composée de quatre représentants par CLI, soit un représentant par collège. C'est ce qui est prévu dans les statuts de l'ANCCLI. Aujourd'hui, concernant les représentants de l'ANCCLI, soit ils ne sont plus dans la CLI, soit ils ne souhaitent pas se représenter. Je n'ai pas noté de candidature, à part celle de M. DUBUIS qui souhaite confirmer sa participation pour le collège des personnalités qualifiées. M. Serge MARTIN, qui est le représentant du collège des représentants du personnel ne s'étant pas manifesté, le siège est donc vacant pour l'instant. Mme la Présidente se présente pour représenter le collège des élus. Enfin, M. GIRARDIN était le représentant du collège des associations de la nature, mais il ne souhaite pas renouveler sa candidature. Y-a-t-il des candidats au sein du collège des associations de protection de la nature ? Pour le moment, il y a deux représentants désignés : Mme CELARD et M. DUBUIS pour représenter la CLI au sein de l'ANCCLI.

La séance est suspendue, le temps pour le collège des associations de protection de la nature de désigner leur(s) représentant(s) au sein du bureau de la CLI.

A l'issue de la délibération, M. BUISSON, représentant l'association « Vivre Ici », et M. ROSTAING, représentant l'AAPPMA pour la fédération départementale de pêche, ont été désignés pour représenter le collège des associations de protection de l'environnement au sein du bureau de la CLI. Mme CELARD leur souhaite la bienvenue.

5. Point sur le budget de la CLI

M. Alain PERROUD : Il a été présenté et voté un budget de 30 050 € pour la CLI. Comme chaque année, la CLI a sollicité l'ASN. L'ASN accorde sa contribution pour un montant de 15 025 €, la CLI l'en remercie. Les modalités pour mettre en place la convention entre le département et l'ASN sont en train de se définir.

6. Point d'information sur les réseaux

M. Alain PERROUD, Mme Ariane PONT et Mme Elizabeth CELARD ont souhaité faire un retour à la CLI sur toutes les instances de concertation auxquelles ils ont participé au nom des membres de la CLI.

Le 30 mars 2017, M. Alain PERROUD a participé à une réunion de rencontre entre l'ensemble des chargés de mission des CLI. Quarante personnes étaient présentes, elles représentaient la quasi-totalité des CLI. Cette réunion a duré toute la journée et était présidée par l'actuel président de l'ANCCLI M. DELALONDE. Elle était destinée à la présentation du comité scientifique de l'ANCCLI qui se compose de personnes expertes dans chacun des domaines potentiellement intéressants pour le domaine nucléaire (experts en physique, chimie, mécanique des fluides, médecins, géologues...). Chaque expert s'est présenté. Un exposé a été présenté par M. Bernard CAUSSADE, expert en mécanique des fluides et en environnement, concernant « l'impact du réchauffement climatique sur les centrales nucléaires ». Cet exposé pourrait être communiqué aux membres de la CLI. Depuis 2005, le comité scientifique est à la disposition des CLI, et a pour rôle d'assister les CLI dans leurs travaux de réflexion et d'expertise. M. PERROUD a constaté que le comité scientifique de l'ANCCLI n'est jamais intervenu pour les CLI de l'Isère. C'est une ressource qui peut être mobilisée, soit pour présenter des exposés sur différents sujets, soit à l'occasion d'une réflexion nécessaire dans le cadre d'une nouvelle réglementation ou d'un processus particulier. L'ANCCLI est une association à la disposition des CLI, qui peut aider en particulier les CLI de l'Isère. Elle est notamment en train de préparer un guide des bonnes pratiques destiné aux chargés de mission des CLI. Enfin, l'ANCCLI intervient également au niveau international, notamment dans le cadre du projet européen « ACN2 » relatif aux relations entre les centrales nucléaires et le public.

L'ANCCLI est une association qui organise comme chaque année une assemblée générale. Celle-ci aura lieu à Paris le 14 novembre. Elle sera suivie, le lendemain par une conférence avec une table ronde consacrée aux exercices de crise. Cette année, le conseil d'administration de l'ANCCLI arrive en fin de mandat et une grande partie des membres du conseil d'administration ne se représentera pas pour le mandat suivant. Pour préparer la future mandature, pour un mandat de 6 ans tel que prévu dans les statuts de l'ANCCLI, l'ANCCLI organise les 26 et 27 septembre un atelier national de réflexion où la représentation de la CLI de Saint-Alban peut être très importante.

Une rencontre des CLI du Sud-Est, organisée par la CLI de Cadarache, a eu lieu les 18 et 19 mai. Les CLI iséroises étaient présentes et la délégation iséroise comptait notamment Mme MERLE, vice-présidente du conseil départemental, chargée de l'innovation et de la

performance des politiques départementales et des questions Européennes. Mme CELARD, présidente de la CLI de Saint-Alban était également présente. M. DESBORDES, président de la CRIIRAD, Mme POULENARD, vice-présidente de la CRIIRAD et M. GIRARDOT, Directeur de la CRIIRAD représentaient le collège des associations de défense de l'environnement. M. Jean GABELLE de la SFEN représentait le collège des experts et des personnalités qualifiées. Et Mme PONT et M. PERROUD, étaient les représentants des services du département de l'Isère. L'idée était de composer une délégation qui soit représentative des quatre CLI présentes en Isère, ainsi que de tous les collèges. Dix CLI étaient représentées (Cadarache, Marcoule, Cruas-Meysses, Tricastin, Romans, Bugey, Saint-Alban-Saint-Maurice, CEA-ILL, Creys-Malville et Veurey-Voroize). La richesse de cette représentation a montré au travers des présentations de chaque CLI une très forte hétérogénéité des CLI en termes de statuts (certaines étant en associations, d'autres en régie départementale), en termes d'organisation et en termes de budget (celui-ci pouvant varier de 8 000 € à 260 000 €). Malgré ces différences, ces deux jours ont permis de trouver de nombreux points de convergence entre les dix CLI de l'axe du Rhône.

Trois ateliers de travail, où étaient présents des représentants des CLI iséroises, ont été organisés afin de mettre en œuvre une réflexion commune sur le rôle des CLI au sein des thématiques abordées :

Atelier 1 : Information du public et relations avec les exploitants et l'ASN,

Atelier 2 : Etudes et expertises indépendantes que peuvent solliciter les CLI,

Atelier 3 : Les déchets radioactifs : production, entreposage et transport.

Le deuxième jour a été consacré à l'esquisse d'un projet commun de concertation à partir de la contribution aux ateliers qui étaient le prétexte à un travail en commun sur ces trois thématiques. L'objectif est d'essayer de dégager des orientations pour avancer conjointement, et que les CLI puissent à nouveau se rencontrer les années suivantes.

- Sur l'information du public, des pistes ont été identifiées, telles que mobiliser la communication externe et renforcer la pédagogie dans les supports de communication. Une réflexion a également été menée sur les réunions publiques, celles-ci étant une nouveauté réglementaire pour chacune des CLI.
- Sur les expertises indépendantes, la conclusion était qu'il faut réexpliquer ce qu'est l'outil OPAL « Outil Pour les Acteurs Locaux » (outil d'aide pour la gestion de phase post-accident) et intégrer les expertises à l'échelle des territoires, c'est-à-dire réfléchir au-delà du territoire couvert par le PPI (ex : Plan Rhône-Saône).
- Enfin, sur les déchets, une réflexion s'est portée sur la montée en compétence nécessaire sur la gestion des déchets nucléaires pour les membres des CLI, une autre réflexion concernait le stockage, le transport et le traitement des déchets, notamment ceux issus des processus de démantèlements (sujet qui impacte particulièrement les CLI du CEA et de Creys-Malville), enfin, une question s'est posée concernant la notion de « seuil de libération » (seuil permettant à des matériaux de déchets nucléaires d'être déclassés et réutilisés). En France, cela n'existe pas.

Mme POULENARD souligne qu'il ressort de ces groupes de travail le souhait que les CLI s'intéressent d'avantage aux problématiques de rejets des centrales et de transports.

L'après-midi du 19 mai a été consacré à une visite du chantier ITER. ITER est un prototype expérimental en cours de construction, reposant sur le principe de la fusion nucléaire et non plus de la fission. Il est construit par un consortium international

regroupant sept partenaires (Chine, EU, Inde, Japon, Corée, Russie et USA). Il ressort de cette visite qu'il s'agit d'un chantier long et colossal, avec un transport de pièces pouvant aller jusqu'à 600 tonnes. La mise en service pour un premier plasma de mise en fusion est planifiée pour 2030 (des informations plus détaillées sur ce projet sont disponibles via le lien suivant : <http://www.iter.org/fr/accueil>). En conclusion, la délégation était ravie de ces deux journées d'échanges très fructueuses, avec de nombreux échanges et des perspectives de structuration en réseau. Il est prévu de renouveler cette rencontre au printemps prochain.

Mme CELARD précise que suite à ces deux journées, il a été fait le constat que dans le département de l'Isère, chacune des quatre CLI présente est très indépendante. Il n'y a pas de liens et d'échanges entre elles. Mme La Présidente et les secrétaires se sont donc fixés pour but de développer les liens entre les CLI iséroises et d'intégrer les CLI dans les démarches du Département. L'objectif in fine est qu'au niveau du Conseil Départemental, une réflexion sur les méthodes de travail et les lignes directrices puisse être menée, afin de percevoir les sites nucléaires dans leur dimension territoriale.

Mme CELARD souligne que ces rencontres, qui sont envisagées tous les deux ans, sont très intéressantes et qu'elles pourraient se tenir dans un département différent à chaque fois. Une fois que les CLI Iséroises seront mieux structurées, elles pourront s'intégrer dans le réseau des CLI.

7. Point sur la campagne de distribution d'iode

La parole est donnée à M. Rémi LAFFIN, chargé de mission à la MARN (Mission Nationale d'Appui à la gestion du Risque Nucléaire) au Ministère de l'Intérieur.

Intervention de M. Rémi LAFFIN : Cette campagne n'est pas uniquement une campagne de distribution d'iode, mais également une campagne d'information sur la culture de sécurité civile dans le cadre des accidents nucléaires. Elle a duré toute l'année 2016 et a été orchestrée par l'Autorité de Sûreté Nucléaire qui pilotait le comité de pilotage national auquel participait l'ANCCLI et notamment M. Yves LHEUREUX, chargé de communication. La CLI de Saint-Alban est pleinement intégrée dans le plan de communication ainsi que dans le travail à réaliser. Des campagnes de pré-information suivies de réunions publiques ont été menées. On dénombre 1300 participants pour 23 réunions publiques. Le nombre de participants par réunion publique est donc relativement faible. Ceci signifie qu'à l'avenir, il faudra que l'ensemble des CLI, l'ANCCLI et les pouvoirs publics identifient la meilleure façon d'informer la population. Les réunions publiques ne constituent peut-être pas le meilleur canal d'information. Peut-être faudra-t-il développer le site internet, un numéro vert ou trouver des choses plus attractives ? Cinq cent maires sont concernés par cette campagne d'information et de distribution. On évoquait tout à l'heure le système SAPPRE (Système d'Alerte des Populations en Phase Reflexe). Ce système a été utilisé pour envoyer des messages vocaux à 250 000 personnes, de façon à leur rappeler que la campagne de distribution d'iode était en cours et que les gens qui n'avaient pas retiré leurs comprimés d'iode pouvaient aller les chercher. Cette innovation a été discutée en comité de pilotage. Toutes ces réunions se sont poursuivies pendant l'année 2016. En 2017, la campagne de distribution a été quasiment clôturée par l'envoi postal des comprimés d'iode aux particuliers qui n'étaient pas venus les chercher. Le taux de récupération a été relativement identique à 2010. Le numéro vert a été utilisé 2 250 fois, le site internet a été consulté un peu plus de 40 000 fois (40 000 sessions ouvertes) avec environ 8 minutes en moyenne de consultation. Les retombées « Presse » sur l'ensemble des sites nucléaires ont été d'un peu plus de 400 en termes de nombre d'articles, la presse quotidienne régionale représentant 50% de ces

parutions, celles-ci restant assez peu représentées au niveau national. Les vecteurs de l'information ont été la télévision régionale, la radio régionale, avec un petit relais au niveau national. Le taux de retrait des comprimés était de 51% au niveau national et de 49,3% pour l'Isère. Il a été complété à 100% par courrier début 2017, à quelques erreurs près selon la mise à jour des fichiers. Il faut retenir que toute personne qui n'a pas sa boîte de comprimé d'iode peut toujours aller la chercher, les pharmacies concernées restent en effet mobilisées et sont approvisionnées de façon continue. Pour les Etablissements Recevant du Public scolaires, c'est une priorité que les jeunes puissent bénéficier des comprimés d'iode. Le taux de retrait n'étant pas de 100% pour ce type d'établissement, tout va être mis en œuvre pour arriver à ce taux, quitte à se déplacer directement afin de les apporter. Des relances téléphoniques sont en cours, les 100% seront rapidement atteints. Pour les ERP non scolaires, le taux de retrait est relativement faible, égal à 38%, cependant, on ne peut pas envoyer les comprimés d'iode par la poste puisqu'on ne sait pas en regardant l'adresse d'un ERP de quel établissement il s'agit, ni le nombre de personnes concernées. Un certain nombre de fichiers ont été envoyés aux maires pour les accompagner dans les relances de ces établissements. Concernant cette problématique, la CLI pourrait peut-être aussi servir de relais. Aujourd'hui la campagne de distribution d'iode est terminée pour le périmètre entre 0 et 10 km. L'écriture des nouveaux PPI est en cours et prévoit une extension du PPI, donc de la distribution d'iode de 10 à 20 km. La liste des communes concernées sera validée à l'occasion de la diffusion du nouveau PPI. Un nouveau comité de pilotage national devrait se réunir pour la première fois en septembre ou octobre prochain. Il y aura probablement un passage de la présidence du comité de pilotage de l'ASN vers la direction de la sécurité civile. Nous définirons alors les modalités d'organisation mais avec toujours les deux mêmes objectifs, à savoir l'information et la distribution d'iode sur les 10 à 20 km.

8. Point sur la visite décennale – Point de vue de l'ASN

M. Olivier VEYRET, adjoint au Chef de division de l'ASN prend la parole.

Intervention de M. Olivier VEYRET : Je vais vous présenter brièvement ce que nous avons fait et comment nous avons contrôlé la troisième visite décennale du réacteur n°1 de la centrale de Saint-Alban. Mon exposé est sans doute complémentaire de celui d'EDF mais s'agissant d'une autorité de sûreté, l'accent est mis sur ce qu'on a constaté et sur ce qui n'a pas marché. Cependant, la tonalité qui sera livrée en conclusion sur cet arrêt est plutôt positive même si au fil de l'exposé vous allez voir un certain nombre de choses que l'on a relevé. Il ne faudrait pas que cela laisse l'impression que cet arrêt s'est mal passé, je préfère donc devancer cette impression.

Les réacteurs d'EDF doivent s'arrêter régulièrement en vue de deux objectifs : changer le combustible et procéder à des actions de maintenance. EDF a une politique industrielle qui est basée sur 3 types d'arrêts (c'est le choix d'EDF) :

- des arrêts pour simple rechargement (ASR) qui consistent à renouveler partiellement le combustible et à faire un programme de maintenance limité,
- des visites partielles (VP) qui consistent à renouveler partiellement le combustible, à appliquer un important programme de maintenance et à mettre en place des modifications de l'installation,
- les visites décennales (VD) qui consistent à faire un grand nombre d'opérations de maintenance.

Ces termes appartiennent au vocabulaire EDF, cependant cette organisation répond à deux types d'exigences réglementaires :

- en premier lieu, ces visites décennales sont issues de la réglementation des équipements sous pression (ESP). En effet, la centrale de Saint-Alban est constituée de 2 réacteurs composés essentiellement d'équipements sous pression. La réglementation française prévoit des périodicités de visites et de contrôles dont certains imposent des butées. Celles-ci font que l'exploitation doit s'arrêter afin de pouvoir faire ces contrôles sur ses équipements sous pression,

- ensuite, tous les dix ans, l'ASN impose aux exploitants des Installations Nucléaires de Base de réaliser un réexamen de sûreté (ce réexamen existe également sur des installations classées ICPE et SEVESO). Il consiste à vérifier tous les 10 ans si l'installation est conforme à ce qui a été autorisé, et si son niveau de sûreté peut être amélioré.

Le choix d'EDF est de caler sur la visite décennale l'examen de conformité et la réévaluation du niveau de sûreté puisque les installations doivent être arrêtées à ce moment-là. Quand on parle de réévaluation de sûreté, cela signifie concrètement modifier l'installation pour la rendre la plus sûre possible. En précision, le terme « visite décennale » appartient au vocabulaire d'EDF ; un « réexamen de sûreté » est quant à lui une obligation réglementaire, couplée à des vérifications de conformité en matière d'équipement sous pression et à la mise en œuvre d'un nombre élevé de modifications pour rendre l'installation plus sûre. S'agissant d'un arrêt d'une ampleur certaine, l'ASN a un processus de contrôle définit réglementairement.

1. Dans un premier temps, EDF soumet à l'ASN son programme de travaux et de modifications. L'ASN prend position sur ce programme et en général demande des compléments à EDF. L'ASN vérifie que la liste des modifications proposées par l'exploitant correspond bien à ce qui a été acté au niveau national ;
2. L'ASN réalise des inspections inopinées ;
3. Tous les jours, des points audios sont réalisés entre l'ASN et l'exploitant ;
4. Tous les jours, l'ASN suit les écarts identifiés par EDF ;
5. Enfin, l'ASN instruit le redémarrage qui se fait en deux étapes :
 - a. Une première autorisation est donnée pour la remise en service de la chaudière ;
 - b. Puis une deuxième autorisation, de façon plus formelle et par courrier, est délivrée pour le redémarrage du réacteur, c'est-à-dire le fait qu'EDF puisse relancer une réaction en chaîne (on parle de « divergence ») ;
6. Un peu plus tard, lors du redémarrage, EDF fait des essais pour vérifier que tout est conforme à l'attendu. L'ASN examine ces essais de remise en service, au cours d'une réunion qui se tient environ 1 mois après le redémarrage.

A ce jour, l'ASN est en train de finaliser l'autorisation de redémarrage de la chaudière.

Une visite décennale comprend deux contrôles essentiels :

- le contrôle de la cuve, et plus généralement du circuit primaire, étant donné que le circuit primaire est le composant essentiel de la chaudière et que c'est un équipement sous pression. L'épreuve hydraulique réalisée lors de ce contrôle est faite en présence de l'ASN.
- le contrôle de l'enceinte afin de vérifier que la troisième barrière de confinement (le bâtiment réacteur) confinerait bien les rejets en cas d'accident.

Le choix d'EDF est de coupler les contrôles spécifiques décennaux au réexamen de sûreté. Ainsi, dans les mois ou les années à venir, l'ASN va prendre position sur l'aptitude du réacteur à fonctionner jusqu'à sa 4^{ème} visite décennale.

L'ASN a réalisé au cours de cette visite décennale cinq inspections de chantier dont une inspection qui s'est déroulée sur deux jours et une nuit, pendant laquelle trois équipes ont

été déployées lors d'une phase un peu critique de l'installation. Cette inspection a été plutôt satisfaisante sur le site de Saint-Alban ; malgré tout, l'ASN a relevé des axes d'amélioration en sûreté, en sécurité et en radioprotection à réaliser sur :

- la gestion du risque de « corps-migrants ». EDF ouvre ces capacités (réservoirs, circuits...) dans lesquelles du matériel peut être oublié lors des opérations de maintenance. Le risque est que ces pièces deviennent des projectiles lors de la remise en service des installations, pouvant alors endommager les installations.
- la gestion des charges calorifiques. En effet, lors des phases d'arrêt, du matériel, du linge, des déchets, etc...sont stockés, ce qui augmente la charge calorifique. Ce point est d'autant plus important qu'en chantier, des points chauds (soudure, décapage...) sont présents et peuvent initier un incendie.
- ces chantiers nécessitent beaucoup de coactivités et des interventions dans des zones peu accueillantes pour l'être humain (zone exiguë, chaleur...). Un écart porte sur le comportement de plusieurs agents concernant le port des équipements de protection.
- dans le cadre d'un chantier, EDF réalise des analyses de risques pour réfléchir aux risques ainsi qu'aux parades à mettre en face. Du point de vue de l'ASN, ces analyses de risques étaient trop génériques.
- sur l'exposition des agents, l'ASN souhaiterait qu'EDF soit plus attentif dans l'analyse des risques spécifiques à chaque chantier et qu'il identifie des parades plus spécifiques.

Les arrêts, plus compliqués à gérer pour EDF que le fonctionnement normal, sont souvent des périodes où EDF déclare des événements significatifs. 8 événements significatifs de niveau 0 ont été déclarés en sûreté, en radioprotection et environnement. C'est un résultat dont on ne peut pas se satisfaire mais qui est dans la moyenne standard sur ce type d'arrêt.

Avant de pouvoir autoriser le redémarrage du réacteur, l'ASN va vérifier si les écarts ont été correctement traités et si les contrôles ont été correctement réalisés, notamment les contrôles sur la cuve qui ne peuvent pas être faits à un autre moment. Il faut que ces contrôles démontrent l'aptitude de l'équipement à fonctionner 10 ans de plus. Globalement, et bien que l'avis de l'ASN ne soit pas encore officiel, l'ASN considère que les équipements sont dans un état satisfaisant.

Un point a interpellé l'ASN avant l'arrêt : il s'agit des disjoncteurs. En effet, la centrale de Saint-Alban est équipée de disjoncteurs spécifiques, ayant connu un certain nombre de défaillances en 2015 et 2016. L'ASN a donc demandé à EDF d'être exhaustif sur les contrôles et la mise en œuvre d'actions correctives pour ces disjoncteurs lors de cet arrêt, de façon à redémarrer pour un cycle avec une confiance accrue dans ces disjoncteurs. Ces disjoncteurs sont importants sur une centrale pour palier le risque de perte du réseau électrique et aiguiller vers les diesels. Une réunion a d'ailleurs eu lieu chez le constructeur pour s'assurer que le constructeur partage un certain nombre des objectifs de l'ASN.

Le secteur du nucléaire est le seul secteur où l'administration réalise elle-même des contrôles directs de premier niveau sur la chaudière nucléaire. A l'occasion de la visite décennale, une visite complète de la chaudière doit être réalisée (conformément à l'arrêté du 10 novembre 1999). Une fois les différents contrôles amont réalisés, le circuit primaire est mis sous une pression de 206 bars, au lieu de 155 bars en fonctionnement normal. Le contrôle visuel linéaire est réalisé par les inspecteurs de l'ASN. L'objectif est de vérifier qu'il n'y a pas de fuite ou de déformation sur le circuit primaire. Sous cette pression de

206 bars, en cas de fissures, celles-ci s'ouvrent et peuvent ainsi être identifiées. C'est un travail de préparation énorme pour EDF qui doit retirer le calorifuge pour que l'ensemble de l'installation puisse être contrôlée, sachant que l'ASN fait une visite préalable pour s'assurer que l'épreuve hydraulique peut être réalisée dans des conditions satisfaisantes. Ce contrôle a été réalisé le 10 mai 2017 par sept inspecteurs de l'ASN, avec une personne présente en salle de commande pour contrôler le pilotage particulier de l'installation. Le contrôle a été satisfaisant.

Le bilan de la visite décennale est que la visite décennale du réacteur n°1 du CNPE de Saint-Alban s'est globalement plutôt bien passée. Aujourd'hui, l'ASN instruit le redémarrage, à commencer par la remise en service de la chaudière. Eu égard à l'importance des contrôles, c'est une instruction qui prend un certain temps. L'ASN n'a pas identifié de point bloquant qui empêcherait ce redémarrage. Une dizaine de jours après, l'ASN vérifiera que les écarts identifiés sur les autres équipements (pompes, génie civil...) ont été soldés. Si tous les écarts sont levés, l'ASN pourra donner une autorisation pour démarrer un cycle de plus. Dans les 6 mois, EDF doit déposer son rapport de réexamen qui sera instruit avec l'aide de l'IRSN et qui permettra à l'ASN de prendre position sur l'aptitude du réacteur à fonctionner 10 ans de plus. Ce qui n'empêchera pas l'ASN d'imposer un arrêt du réacteur si un problème est détecté ultérieurement. En général, cette autorisation est accompagnée de prescriptions complémentaires émises par l'ASN.

Question de l'Assemblée : Concernant votre remarque finale « L'ASN considère que l'exploitant doit poursuivre ces efforts pour améliorer la maîtrise du risque d'incendie, qui reste perfectible » (diapositive 17 de la présentation ASN) ...

Réponse de M. Olivier VEYRET : C'est le point abordé tout à l'heure concernant la charge calorifique. C'est ce qui a été constaté sur cet arrêt-là lors d'une inspection dédiée à l'incendie, concernant notamment le flux de linge qui n'était pas optimisé, ce qui pouvait conduire à avoir une charge calorifique importante à certains moments de l'arrêt.

9. Point sur la visite décennale – Point de vue de l'exploitant

M. Jérôme BILLET, chef de mission « Produire » sur la centrale de Saint-Alban et directeur du projet d'arrêt et en particulier de cette visite décennale de la tranche 1 de Saint-Alban, prend la parole.

Intervention de M. Jérôme BILLET : Je vais présenter l'état d'avancement de cette visite décennale qui est planifiée sur 250 jours, du 18 février 2017 (découplage) jusque mi-juillet 2017. La visite décennale compte plus de 16 000 chantiers élémentaires avec parfois plusieurs équipes. On dénombre plus de 80 modifications majeures qui visent à augmenter le niveau de sûreté de fonctionnement du réacteur. A ce jour, un peu plus de 90% des activités ont été réalisées. Il y a une dizaine de jours, le rechargement du combustible a ainsi été effectué, et la phase de redémarrage débutera une fois l'autorisation de l'ASN délivrée.

On note la réussite des trois contrôles réglementaires, à savoir le contrôle de la cuve (en mars 2017), l'épreuve hydraulique (en mai 2017) et l'épreuve de l'enceinte (en mai 2017).

Concernant l'avancement des principaux chantiers :

- le remplacement des réchauffeurs basse pression : cela a été réalisé non pas pour des raisons de sûreté ou d'usure du matériel puisqu'on a remplacé des réchauffeurs qui étaient tout neufs. On les a remplacés afin d'optimiser le mode de

conditionnement de l'eau du circuit secondaire de la centrale, en vue d'améliorer la capacité de la centrale à fonctionner à long terme sur les 10, 20 ou 30 prochaines années. Ce remplacement est à l'heure actuelle terminé ;

- la maintenance sur la turbine sur un des corps basse pression. Cette phase de maintenance est terminée ;
- le remplacement du rotor et la maintenance du stator de l'alternateur. Il s'agit d'une partie non nucléaire de l'installation. Cette étape de maintenance est terminée ;
- la maintenance des pôles des transformateurs principaux : cette étape est terminée également ;
- la fiabilisation et le remplacement de l'ensemble des systèmes de ventilation : cette étape a été réalisée jusqu'à mi-juin, l'ensemble des systèmes de ventilation ont été remis en service. Des modifications ont été apportées, notamment pour améliorer la réfrigération des locaux de la centrale ;
- la modernisation du contrôle commande : c'est la modification emblématique des 3^{ème} visites décennales de ce type de réacteurs ;
- la rénovation de la salle de contrôle.

En termes de résultats de sûreté et de sécurité :

- aujourd'hui on a enregistré 5 événements significatifs de sûreté (ESS) de critère 3 et de niveau 0, et 2 événements significatifs de sûreté de critère 10 et de niveau 0. Le critère 3ⁱ équivaut à une « infraction du code de la route » (on mord la ligne blanche). Les critères 10ⁱⁱ concernent plutôt une défaillance managériale.
- en termes de sécurité, on enregistre 15 accidents sans arrêt et 5 accidents avec arrêt sur 250 000 heures de travail. Ce n'est jamais positif d'avoir des accidents mais c'est satisfaisant dans le sens où, parmi ces 5 accidents, il n'y a aucun accident grave. L'objectif étant d'en avoir 0 à chaque fois.

En termes de résultats de radioprotection : 3 événements significatifs radioprotection (ESR), que l'on peut aussi qualifier d'écart au code de la route, ont été enregistrés. L'objectif de dosimétrie était de 1 164 mSV, le résultat à la date d'aujourd'hui est de 1 228 mSV, supérieur à l'objectif. Ce résultat s'explique par un certain nombre de travaux supplémentaires qui n'étaient pas prévus initialement, et qui ont été décidés en fonction de l'état du matériel ou des aléas rencontrés. L'ensemble de ces travaux supplémentaires amène donc une dosimétrie supplémentaire. Lorsque l'analyse est faite chantier par chantier, aucun résultat n'est supérieur aux objectifs. Le taux des portiques C2, qui traduit les écarts en termes de contamination corporelle, est conforme à l'objectif fixé à 0,35%. Ce résultat est à rapporter aux 74 136 entrées en zone contrôlée et aux 250 000 h de travail.

En termes de résultats environnementaux, un événement significatif (ESE) a été déclaré. Aucun événement n'a été enregistré concernant les transports.

On a souhaité à l'occasion de cette présentation, faire également un rapide zoom sur la construction des DUS (Diesels d'Ultime Secours). Ces travaux ne sont pas directement en lien avec la visite décennale puisqu'ils sont en construction au fond de la centrale, sans lien avec l'installation à proprement parler. Malgré tout, c'est une modification majeure. C'est une installation qui va permettre de sécuriser les alimentations électriques de la centrale. Un Diesel d'Ultime Secours est prévu sur chaque réacteur et va être installé et disponible à partir de 2018. Les DUS présentent des dimensions assez impressionnantes et surtout une tenue sismique au-delà des normes actuelles. Cinquante entreprises interviennent sur ce chantier pour 12 000 jours/hommes de travail. C'est un chantier considérable. Chaque DUS a une puissance de 3 MW pour un investissement de 70 millions d'euros.

M. Jérôme BILLET laisse la parole à M. Guillaume LAPORTE, Responsable de la Politique Industrielle et de l'ancrage Territorial du CNPE de Saint-Alban.

Intervention de M. Guillaume LAPORTE : Je vais vous faire un petit point sur les retombées économiques et sur les différentes entreprises régionales qui sont intervenues à l'occasion de la visite décennale. En fonctionnement normal, le site compte environ 1 500 personnes. Le nombre de personnes peut aller jusqu'à doubler pendant la visite décennale puisqu'on a quelques fois atteint des pics à 3 000 intervenants sur le site. Cela signifie qu'il faut avoir les capacités nécessaires en parking, en restauration, en vestiaire, en bureaux... Le site a investi 52 millions d'euros pour cette visite décennale, répartis de la manière suivante : 50% aux entreprises locales et régionales et 50% aux entreprises nationales. A l'occasion du grand carénage, démarré en 2015 pour Saint-Alban et qui se terminera à l'occasion de la visite décennale de la deuxième tranche en 2018, le site a mis en place un projet de territoire afin de préparer le site, l'ensemble des parties prenantes ainsi que tous les acteurs du territoire à être en mesure d'accueillir les personnes supplémentaires et de pouvoir avoir des retombées économiques à l'occasion des différents chantiers. Les entreprises ont pu intervenir dans les secteurs des travaux de robinetterie, d'épreuves hydrauliques, de travaux électriques ... Beaucoup de marchés ont été passés pour avoir des bungalows à disposition, dans le domaine de la logistique tel que le montage d'échafaudages... Un certain nombre d'entreprises régionales ont été à nos côtés pour mettre à disposition tout ce qui permet à l'intervenant de réaliser son geste technique dans les meilleures conditions.

Intervention de M. Francis NIETTO : Je voulais juste ajouter qu'en tant que directeur de la centrale, je suis tout à fait satisfait du déroulement de cette visite décennale. C'est un gros arrêt, qui représente plus d'une année de préparation, avec un planning serré, avec des résultats sûreté satisfaisants, même si on cherche toujours le 0 écart et 0 défaut. Les résultats « sécurité » sont également satisfaisants car on s'y engage au quotidien. Concernant l'environnement, on déplore un événement qui n'est pas un écart de comportement mais qui est lié à une défaillance usine sur les groupes électrogènes que nous avons remplacés. Je suis très confiant pour aller chercher la divergence (redémarrage) et un découplage en toute sûreté d'ici mi-juillet. Il y a eu un très bel engagement des équipes de nos partenaires prestataires pour réussir cet arrêt.

10. Questions diverses

Question de M. Gérard PERROTIN, adjoint à la mairie de Salaise-sur-Sanne :

Concernant la sous-traitance, est-ce que la tendance à recourir aux sous-traitants va dans le bon sens en termes de qualité et de satisfaction ? Ce n'est pas une remise en cause, mais c'est un sujet intéressant vu que cela avait été remis en cause à un certain moment. Est-ce que la tendance est d'aller vers une qualité professionnelle ? En termes de radioprotection, est-ce que les prestataires extérieurs remplissent bien les conditions en termes de radioprotection ?

Une autre question plus technique, dans le cadre du changement de contrôle process, est-ce que le simulateur a été mis en adéquation avec la nouvelle technologie ? Dans les entreprises intervenantes, la société qui a fourni le nouveau contrôle process n'apparaît pas. Le passage au numérique apporte un plus sur la gestion et la sécurité de la conduite de ces installations.

Intervention de M. Francis NIETTO : Nos partenaires prestataires sont indispensables. Ils ont le même niveau de formation et d'habilitation que les salariés de la centrale. Ils ont

également vécu le renouvellement des compétences, avec beaucoup d'embauches qui ont nécessité un accompagnement fort. Concernant la radioprotection, on identifie tous les chantiers qui sont à fort enjeux, on pilote des Groupes d'Animations très en amont quand on prépare l'activité, on fait des analyses de risques, on explique comment on s'y prend. Ensuite, il y a un accompagnement via des « pré-job briefing », c'est-à-dire que l'intervenant récite ce qu'il va faire, quels sont les enjeux, les parades... Sur le champ de la maintenance, effectivement la tendance va vers le numérique. En salle des commandes, les enregistreurs et tout le système contrôle-commande sont numérisés avec une société spécialisée. Cette démarche permet également de se parer vis-à-vis de de l'obsolescence et du risque de ne pas trouver de pièces de rechange.

Question de M. Jean-René CAUSSE, conseiller de l'ordre des médecins de l'Isère :

J'ai vu sur le bilan de radioprotection, qu'il y avait eu un mauvais résultat radioprotection pour certaines personnes. On peut savoir si les personnes ont conscience du risque personnel qu'elles prennent ?

Réponse de M. Xavier DESCAMPS, Chef de mission sécurité et radioprotection :

Concernant le point que vous avez évoqué sur la radioprotection, il s'agit plutôt de situations isolées au niveau de certaines personnes qui ont ponctuellement montré un écart de comportement vis-à-vis des conditions d'intervention et du respect des conditions qui ont été définies sur leur chantier. Concernant ces pratiques-là, on a mené avec plusieurs entreprises, en amont de cet arrêt de tranche, des actions de sensibilisation en vue de rappeler sur certains chantiers les conditions de port des différentes protections adaptées aux conditions d'intervention. En même temps, pendant toute la durée de chantier actif, dans un état de réacteur déchargé, on a mené pendant six semaines une campagne de sensibilisation sur la gestion de la contamination sur les chantiers, en rappelant les notions de mesures, de port de protections et de contrôles. En radioprotection, les contrôles sont déterminants. Il s'agit de faire les contrôles convenablement et régulièrement afin de bien maîtriser le niveau de contamination pouvant exister sur un chantier.

Intervention de M. Francis NIETTO : Comme vous avez pu le noter, cet arrêt de tranche dénombre en tout 74 000 entrées en zone contrôlée. Concernant les écarts il s'agit donc de quelques cas ponctuels en comparaison. On accompagne les personnes. Parfois, ce sont des écarts de comportement et dans ce cas, on réalise des entretiens, des actions au niveau managérial, des formations, on réévalue, mais il ne faut plus ensuite que cela se renouvelle. On ne tolère pas d'écarts répétitifs de comportement.

Question de Mme Sylviane POULENARD, CRIIRAD : J'ai quelques remarques, quelques questions et quelques propositions. Tout d'abord, concernant la présentation d'EDF, j'ai été un peu surprise par le titre qui était « Etat d'avancement de la visite décennale de l'unité de production n°1 » alors qu'ensuite, au travers des diapositives, sont intervenus le grand carénage, les évaluations complémentaires de sûreté, etc... Enfin, j'ai trouvé que c'était une présentation un peu « fourre-tout ». Je pense qu'on ne gagne pas en clarté à mélanger tous ces aspects-là.

Concernant le remplacement des générateurs de vapeur, j'ai vu dans le diaporama d'EDF qu'il était prévu de remplacer les générateurs de vapeur. Or, je n'ai rien retrouvé de tel en parallèle dans le rapport de l'ASN, je suppose donc que ce n'est pas fait. Cela a-t-il été réalisé? Si oui, que sont devenus les générateurs de vapeur qui ont été démontés ? S'il y en a de nouveaux, d'où viennent-ils ? S'ils n'ont pas été remplacés, cela pose question, vu que dans un rapport EDF, un problème au niveau des circuits avait été soulevé. Selon ce rapport EDF, le remplacement devait être prévu en 2020 puisque des fissures et des déformations de tubes ont été détectées. Je voulais donc savoir où cela en est actuellement. Vous indiquez qu'il n'y a pas de nouveaux défauts détectés, d'où ma question, où en est-on ? Est-ce que le taux de bouchage est suffisamment faible pour ne

pas avoir à changer ces générateurs de vapeur ?

Par ailleurs, concernant la diapositive 17 de la présentation de l'ASN, que veut dire le terme « conforme » ? Conforme par rapport à quoi ?

Enfin, la diapositive 15 mentionne un très faible niveau de fuite interne. Fuite par rapport à quoi ? Cela signifie donc qu'il y a des fuites ?...

Réponse de M. Francis NIETTO : Excusez-moi, je vais vous interrompre. Vous dites que la présentation était un peu confuse, or vous listez des questions portant à la fois sur des diapositives qui concernent l'ASN et sur des diapositives qui nous concernent, on va y aller étape par étape. Si vous voulez bien, je vais commencer à répondre. La visite décennale, que l'on appelle « Grand Carénage », ce sont des opérations de maintenance courantes, des modifications qui relèvent le niveau de sûreté de l'unité et des investissements complémentaires que l'on fait eu égard aux engagements que l'on a pris avec l'autorité de sûreté, suite à des événements qui se sont passés. C'est ce qui s'appelle le Grand Carénage.

Ensuite, concernant les générateurs de vapeur : on n'a pas parlé de remplacement de générateurs de vapeur dans la présentation mais de remplacement de réchauffeurs, c'est dans la partie secondaire. Il n'y a pas eu de remplacement de générateurs de vapeur, ce n'était pas prévu. Les prochains remplacements de générateurs de vapeur sont calés pour l'unité n°2 aux alentours de 2022. Aujourd'hui, les générateurs de vapeur des unités 1 et 2 de Saint-Alban sont performants et répondent aux critères d'exploitation.

Concernant la conformité, celle-ci est toujours déterminée par rapport à un certain nombre de critères. Par exemple, quand je parlais tout à l'heure de remplacement de groupe frigorifique, on dispose de critères précis à l'issue du remplacement permettant la requalification et la remise en service.

Mme Sylviane POULENARD : Vous avez également parlé de groupes électrogènes de remplacement qui présentent des problèmes d'ancrage. S'agit-il des problèmes que vous avez évoqués en fin de présentation ?

M. Francis NIETTO : C'est une bonne question et je vous en parlerai tout à l'heure dans une communication spécifique.

Mme Sylviane POULENARD : Est-ce qu'il est prévu un bilan environnemental relatif à cette visite décennale ?

M. Francis NIETTO : En termes de bilan environnemental et en termes d'écart, un écart a été déclaré à l'autorité de sûreté en toute transparence. Ensuite, annuellement, on fait un bilan environnemental. Si vous souhaitez voir un point particulier, je vous conseille de nous solliciter ou de solliciter le bureau de la CLI en précisant votre question.

Mme Sylviane POULENARD : Dans le cadre des visites décennales, il est bien prévu qu'il y ait un bilan environnemental contradictoire ?

M. Francis NIETTO : Non, on élabore un bilan annuel environnemental.

M. Olivier VEYRET : Là où vous avez raison, c'est qu'il y a beaucoup de concepts qui sont exposés. EDF parle du langage EDF, l'ASN parle réglementation, ce qui peut être confus. Pour préciser, suite à l'accident de Fukushima en 2011, un certain nombre de prescriptions ont été édictées, conduisant EDF à réaliser des travaux. Ces travaux s'étalent sur des échelles de temps différentes. Les travaux les plus simples ont été réalisés immédiatement, les travaux prioritaires pour le renforcement de la sûreté étant les DUS (Diesels d'Ultime Secours). Donc Fukushima constitue le premier axe, il s'agit de travaux conséquents qui s'étalent de 2012 à 2020 avec des travaux impératifs tels que les

DUS. Le deuxième axe, qui existait avant Fukushima, est le réexamen de sûreté. Le réexamen de sûreté est obligatoire sur toutes les installations nucléaires et comporte le programme de modifications destinées à rehausser le niveau de sûreté des installations. Pour des raisons industrielles, EDF a choisi de nommer ce réexamen « visite décennale ». Il s'agit là d'une vieille appellation, correspondant à l'approche réglementaire pour les équipements sous pression. Donc visite décennale et réexamen de sûreté, c'est la même chose. Six mois après la fin de la visite décennale, EDF doit réaliser un réexamen de sûreté. Jusqu'à présent, ce réexamen de sûreté comprenait l'examen de conformité et la réévaluation de sûreté. Là où vous avez raison, c'est que désormais, ce réexamen de sûreté comprendra un volet environnemental et EDF doit évaluer sa conformité à son référentiel environnement.

Mme Sylviane POULENARD : le bilan environnemental sera contradictoire ?

M. Olivier VEYRET : Jusqu'à présent, il n'est pas contradictoire. Comme pour le réexamen de sûreté, c'est à EDF de faire son bilan. Donc EDF doit produire un examen de conformité vis-à-vis de la réglementation environnementale, tel que celui-ci s'appliquerait si c'était une installation classée (ICPE). Par exemple, est-ce qu'ils mettent en œuvre les Meilleures Technologies Disponibles sur des process tel que la laverie industrielle ? etc...

Concernant l'aspect contradictoire, c'est à EDF de faire ce bilan. Le bilan ne sera pas fait par un bureau externe à EDF. Ce qui est vrai, c'est qu'on va faire une consultation du public sur nos prochaines prescriptions.

Le troisième axe : en plus de ces 2 axes, à savoir l'axe post-Fukushima et le réexamen de sûreté, EDF fait des investissements industriels sur des parties de son installation non reliées à la sûreté (réchauffeurs, turbines...). Ces modifications, je ne les regarde pas en tant qu'autorité de sûreté nucléaire, je les regarde au titre de la protection du travail. Comme il y a 3 axes d'investissement fort, EDF appelle ça le Grand Carénage.

Pour tous les réacteurs nucléaires de plus de 35 ans, il y aura une enquête publique. Si on était dans le domaine des ICPE, ce ne serait pas forcément une enquête publique, on appellerait ça un arrêté complémentaire. La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte prévoit que pour tous les réacteurs de plus de 35 ans, les dispositions proposées par l'exploitant lors des réexamens de sûreté passent en enquête publique. Le premier site sera Tricastin en 2019 lors de sa quatrième visite décennale. Les conditions dans lesquelles sera menée cette enquête publique sont en train de se décider au niveau des instances.

Question de M. Jean VIGNE, association « Vivre ici » : Ma question est destinée à la fois à l'ASN et à EDF. La visite décennale concerne une visite globale mais aussi et surtout les systèmes hydrauliques, l'enceinte de confinement et la cuve. Si la centrale a 30 ans ou 35 ans, cela veut dire que la prochaine visite décennale se fera en 2027. Je voulais savoir ce qu'il en est des questions de vieillissement, étant donné qu'on ne peut pas changer la cuve.

Réponse de M. Francis NIETTO : Un réacteur a une durée de vie, il n'est pas éternel. Les éléments essentiels sont la cuve et l'enceinte. Des modèles ont été définis. Un suivi régulier des matériels est réalisé. A l'occasion des visites décennales, la cuve est scrutée dans tous les sens, chaque centimètre carré est examiné. On s'assure qu'il n'y a pas eu d'évolution. Vous pensez bien qu'on ne va pas investir un milliard d'euros dans des réacteurs où on aurait le moindre doute sur l'évolution métallurgique, ou la tenue du matériel. On le fait avec sérieux, sous contrôle de l'autorité de sûreté qui donne ou pas son quitus, et qui impose ou pas des contrôles complémentaires. Tout ceci est très réglementé.

M. Olivier VEYRET : A chaque visite décennale, une visite complète du circuit est réalisée avant l'épreuve hydraulique décrite précédemment. La cuve est effectivement le composant le plus sensible, car sous l'irradiation elle vieillit. Ses propriétés mécaniques décroissent avec le temps. Quand le programme nucléaire a été lancé, les mathématiciens avaient modélisé ce phénomène. La modélisation ayant ces limites, ils ont placé dans la cuve des capsules d'irradiation fabriquées avec le même métal que la cuve et que l'on extrayait régulièrement pour voir si on respectait la courbe modélisée. Il s'agit de démontrer, avec les résultats obtenus, que le matériel peut aller de 30 à 40 ans, puisque sur Tricastin, on parle d'une durée de fonctionnement de 40 ans. Seule l'ASN peut donner son quitus pour les 10 années à venir, de 30 à 40 ans. Les résultats mesurés sur cette visite décennale seront analysés par le collègue de l'ASN qui prendra position. Au-delà, c'est EDF qui doit faire la démonstration de sûreté. EDF doit se positionner concernant son souhait de prolonger ou pas la durée de fonctionnement de la centrale, ensuite si EDF dépose un dossier à l'autorité de sûreté, l'ASN l'examinera. Ensuite, il faudra qu'EDF apporte la démonstration qu'on peut aller au-delà. Comme l'a dit Francis NIETTO, EDF investit et a confiance. Cela veut dire qu'ils ont peut-être l'intention d'aller au-delà. Mais aujourd'hui, l'ASN ne se pose pas la question du fonctionnement au-delà des 40 ans pour le moment, la prise de position concerne un cycle supplémentaire de 30 à 40 ans maximum actuellement. L'ASN s'apprête à dire : « le réacteur pourra sans doute redémarrer pour un cycle », mais globalement est-ce que ce design de ce réacteur-là peut faire 10 ans de plus, on prendra position vers 2018-2019 car ce sont des dossiers longs à instruire.

Question de M. André BUISSON, association « Vivre ici » : On parle toujours de post-Fukushima, mais Fukushima, ce n'est pas terminé. Le désastre est arrivé et maintenant c'est 230 000 tonnes d'eau irradiée qui est rejetée en mer du Japon et dans le Pacifique. Cela part dans l'environnement et ensuite on mange les poissons présents dans cet environnement. C'est bien le nucléaire mais il y a des risques. On prolonge les centrales de 10 ans en 10 ans, on rallonge ce qui était prévu au départ, c'est comme « une vieille voiture qu'on rafistole », j'exagère un peu mais vous comprendrez. Je ne connais pas les détails mais je trouve qu'on fait des prévisions un peu trop élevées par rapport à l'avenir du nucléaire qui est en phase déclinante. Merci.

M. Olivier VEYRET : Une précision sémantique : quand on parle de post-Fukushima, c'est peut-être un abus de langage. Post-Fukushima, ça veut dire simplement chez nous qu'on prend en compte les enseignements de l'accident. Et vous avez raison, il y a du post-accidentel et de la gestion de l'environnement contaminé. Nous ce qu'on appelle les pots-Fukushima, ce sont les modifications que l'on a imposées à EDF afin de tirer les enseignements de l'accident de Fukushima. Ces enseignements reposent sur plusieurs axes : rendre plus robustes les alimentations électriques d'où la construction des DUS, et se préparer à faire face à un accident sur plusieurs réacteurs de l'installation. Donc le post-Fukushima pour nous, ce n'est pas la gestion pots-accidentelle, c'est plutôt les modifications que l'on impose à EDF pour pouvoir continuer à fonctionner, en tenant compte du retour d'expérience de l'accident de Fukushima.

M. Francis NIETTO : Je ne peux pas vous laisser dire que l'on « rafistole », je suis désolé. On est une entreprise responsable, ma priorité au quotidien et celle de mes collaborateurs c'est la sûreté, et on ne « rafistole » pas. On exploite de manière rigoureuse, on fait de la maintenance de manière rigoureuse, on fait des essais périodiques de manière rigoureuse, on est contrôlé de manière indépendante et rigoureuse et sans complaisance.

11. Information de la part de la centrale

M. Francis NIETTO prend la parole.

Intervention de M. Francis NIETTO : Comme vous le savez, mardi dernier, le parc a déclaré un ESS (Evénement Significatif pour la Sûreté) de niveau 2 (sur l'échelle INES qui comprend 7 niveaux). L'évènement significatif générique porte sur une indisponibilité potentielle de sources électriques en cas de séisme dans les centrales de 1 300 MWe.

Historique de l'évènement : sur nos installations, afin de garantir la sûreté des installations quand le réacteur est à l'arrêt en phase incidentelle ou accidentelle, il y a du matériel de sauvegarde. On pourrait faire l'hypothèse que sur un séisme extrême, on perd les lignes électriques. Pour information, nos installations sont dimensionnées sur les séismes survenus sur les 1000 dernières années, en multipliant par 2 le facteur de sécurité, sachant que le DUS est dimensionné au-delà de ça. Il y a plusieurs sources d'alimentation du matériel important pour la sûreté, chacune des sources suffit pour alimenter et refroidir le réacteur. On prend pour hypothèse que l'on a perdu les lignes externes d'alimentation, c'est donc pour ça qu'on a des groupes électrogènes de secours (Diesel 1 et Diesel 2) qui sont qualifiés et testés tous les mois et surveillés tous les jours.

Il y a quelques semaines, sur le site de Golfech, en faisant les essais, on s'est aperçu via les contrôles réalisés sur les charpentes qu'il y avait une défaillance sur une des charpentes. Il manquait ainsi une charpente au niveau d'un vase d'expansion. Des contrôles ont été menés sur l'ensemble des diesels du parc EDF de 1300 MWe. A Saint-Alban on a constaté que sur chacune des tranches, le diesel était correctement dimensionné et aurait assuré la sûreté au séisme majoré de sécurité (égal à un séisme de type « millénal » multiplié par un facteur deux). Par contre sur un des diesels, il manquait cette charpente, ce qui aurait pu, en cas de séisme, mettre à mal le vase d'expansion, le faire tomber, voir dégrader le fonctionnement du diesel. Ce point a été corrigé très rapidement et à la date où je vous parle, pour les deux diesels sur lesquels il manquait une charpente, la charpente a été mise en place, et contrôlée. L'ensemble des contrôles a été élargi aux fonctions supports. En faisant des contrôles à Paluel, ils ont constaté des points de corrosion sur des vis de fixation. De plus, en faisant un contrôle du couple de serrage de l'ancrage sous le béton, la vis a cédé. Donc la position du parc était de dire « on ne peut pas considérer que c'est satisfaisant », on déclare donc à l'autorité de sûreté ce point-là, et on engage très rapidement un renforcement de ces matériels en vue de garantir une sûreté absolue en cas de survenue d'un séisme extrême. C'est l'engagement que l'on a pris avec l'autorité de sûreté, on va faire ces interventions au plus tard pour début août. Les préfabrications ont été faites, les plans de dimensionnement ont été transmis à l'autorité de sûreté et on va dérouler cette démarche pour sécuriser les diesels qui pourraient être remis en question en cas de séisme extrême. Voilà l'information que je tenais à vous donner aujourd'hui. S'il y a des questions, je peux y répondre.

Question de l'Assemblée : Avec la canicule, quels sont les problèmes posés sur les rejets dans le Rhône ? Le tritium que l'on rejette dans l'air étant maintenant limité réglementairement, on rejette donc le reste dans le Rhône si j'ai bien compris ?

Réponse de M. Francis NIETTO : Concernant la canicule, il n'y a aucun risque. Concernant les rejets, l'année dernière, nous vous avons présenté le renouvellement de l'arrêté de prélèvement et de rejet des eaux. Le bureau de la CLI a travaillé sur le sujet. On se faisait challenger par l'autorité de sûreté, nous-même on se challenge pour limiter l'impact environnemental. Clairement, il n'y a aucune conséquence. On réalise un suivi sur les températures très élevées, et comme vous l'a dit Jérôme BILLET, on a anticipé les évolutions futures. A Saint-Alban, on a un cadre réglementaire qui est très clair, il y a un arrêté de rejet qui précise que la température du Rhône est de 28°C, sauf si la situation

aux rejets est vraiment exceptionnelle. Dans ce type de cas, seule l'autorité de sûreté pourrait nous autoriser à exploiter au-delà pour des raisons de sécurité du réseau. On respecte strictement les températures aux rejets et c'est suivi de manière minutieuse. S'il advenait que la canicule venait à durer, on baisserait la puissance du réacteur afin de respecter strictement l'arrêté de rejet.

12. Communication concernant la visite de la centrale du 3 mai 2017

M. Alain PERROUD prend la parole.

Intervention de M. Alain PERROUD : Très rapidement, je voudrais revenir sur la visite que nous avons effectuée le 3 mai à la centrale de St Alban. Une commission ad hoc avait été constituée pour aller voir ce qui se passait lors de la visite décennale ; en parallèle c'était l'occasion pour quelques néophytes de découvrir le site. La commission se composait de onze personnes, huit étaient présentes lors de la visite et trois personnes n'avaient pas pu venir. Mme la Présidente était présente, Madame Annick MERLE, vice-présidente du Conseil Départemental en charge de l'innovation également, ainsi que trois anciens d'EDF qui étaient quasiment en position d'experts et qui nous apportaient des compléments d'informations. Ce chantier nous a impressionné, Ariane et moi notamment, par sa dimension puisque c'est un chantier qui a réuni 3000 personnes en période de pointe. La dimension économique du chantier est également impressionnante puisque des sommes colossales sont injectées sur ce chantier avec des répercussions en termes d'emplois directs et indirects importantes. Enfin, concernant la dimension sociale, j'ai eu connaissance de quelques difficultés sur la centrale de Cattenom concernant l'accueil des salariés, or sur Saint-Alban il n'y a semble-t-il aucun problème. On voit que c'est un chantier qui a été anticipé et préparé très en amont.

M. PERROUD donne la parole à M. Jean DUBUIS.

Intervention de M. Jean DUBUIS : Pour ma part, je ne suis pas tout à fait novice puisque j'ai déjà vécu les deux visites complètes décennales sur Saint-Alban et quelques visites partielles. Ce qui m'a impressionné dans cette visite, ça a été le volume de modifications et de travaux, en particulier la modification du contrôle commande et de la salle des commandes. Concernant la salle de commandes, je souligne que tout le monde n'y rentre pas comme dans un moulin. On maintient ainsi au maximum la sérénité des exploitants qui sont là en permanence, c'est quelque chose que je n'avais pas connu dans les décennales précédentes et c'est important. Deuxième point, concernant l'installation des nouveaux contrôles commandes, j'ai apprécié de voir qu'une équipe EDF suit cela depuis le début. Cette équipe avait fait la première modification à Paluel, la deuxième à Cattenom ce sont les mêmes personnes aujourd'hui qui suivent ces modifications sur Saint-Alban. Ça permet de faire du retour d'expérience important. Sur l'ensemble du parc, les voies de déplacement et le maintien en propreté étaient parfaitement nets malgré tous les travaux, ce que je n'ai pas toujours connu.

13. Calendrier prévisionnel pour l'année 2017

M. Alain PERROUD : Concernant le calendrier prévisionnel, afin que vous puissiez vous préparer, la prochaine grande réunion de la CLI aura lieu en principe le 6 novembre

après-midi. C'est un après-midi à retenir car il y aura deux réunions ce jour-là. Il y aura dans un premier temps une réunion de CLI habituelle puis une réunion publique que nous sommes tenus d'organiser. Avec le bureau nous avons imaginé que nous pouvions organiser cette réunion publique sur le thème de l'exercice des 28 et 29 novembre prochains. En vue d'éviter de multiplier les réunions, on a donc envisagé, en accord avec Mme Le Sous-Préfet, de faire sur le même après-midi, une réunion normale de la CLI suivie d'une réunion publique de la CLI. Celle-ci serait en fait la réunion d'information organisée par la préfecture destinée à la population sur le thème de l'exercice. C'est donc le même sujet groupé sur cette demi-journée.

Intervention de la représentante de l'Etat à la Préfecture : Cet exercice a pour vocation à tester le PPI qui devra être révisé dans le mois prochain. Le scénario n'est pas connu.

M. Francis NIETTO : Une présentation de l'exercice a été faite aux élus tout à l'heure par les services de l'Etat. Tous les cinq ans, on est soumis à un exercice de crise organisé par l'Etat. On simule un incident très grave. En tant qu'exploitant, nous recevons des enveloppes qui nous décrivent la situation, selon le scénario défini par l'Etat. On gère ensuite, avec le simulateur, l'accident sur la première journée. La deuxième journée va être consacrée au post-accidentel en lien avec les communes concernées. Ce qui est proposé, c'est de débriefer avec vous sur ces deux journées-là. Les élus ont le choix de participer ou pas à l'exercice.

14. Clôture de la séance

Mme CELARD lève la séance et remercie les participants et les intervenants.

La Présidente

Elisabeth Célard

ⁱ Evénement ayant conduit au franchissement d'une ou plusieurs limites de sécurité telles que définies dans le référentiel de sûreté ou le décret d'autorisation de création de l'installation

ⁱⁱ Tout autre évènement susceptible d'affecter la sûreté de l'installation jugé significatif par l'exploitant ou par l'Autorité de Sûreté Nucléaire